

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DU 4/10/77  
DECRET N° 77/507 /MTJ.DGT.DCGPCE.6/6  
accordant une bonification de deux (2)  
échelon à Monsieur DZAMBEYA Barthélemy,  
Professeur certifié 1er échelon.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE  
MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

VISAS :

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;  
Vu la loi n° 15-62 du 3 février 1962 portant statut général  
des fonctionnaires ;  
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
D.F. Vu le décret n° 59-23/FP du 30 janvier 1959 fixant les con-  
ditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E des  
fonctionnaires ;  
Vu le décret 62-197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62  
fixant le statut général des fonctionnaires ;  
Vu le décret 62-198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires ;  
C.F. Vu le décret 62-130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime de ré-  
munération des fonctionnaires ;  
Vu le décret 64-165/FP-BE du 22 mai 1964 fixant le statut  
commun des cadres de l'Enseignement ;  
Vu le décret 67-304/MT.DGT du 30 septembre 1967 modifiant le  
tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement  
Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19,  
20 et 21 du décret 64-165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres  
de l'Enseignement ;  
Vu le décret 74-470 du 31 décembre 1974 abrogeant les dispo-  
sitions du décret 62-196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indici-  
aires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu l'Acte n° 001/PQT.CMP du 3 avril 1977 structurant le  
Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gou-  
vernement, Ministre du Plan.  
Vu le décret 77-165 du 5 avril 1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
Vu le décret n° 76-329 du 6 septembre 1976 portant titulari-  
sation des Professeurs de Lycée stagiaires des cadres de la catégorie  
A Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la République  
Populaire du Congo, au titre de l'Année 1975 ;  
Vu la lettre n° 0779/DAAF du 22 avril 1977 du Directeur des  
Affaires Administratives et Financières, transmettant le dossier de  
l'intéressé.

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur DZAMBEYA Barthélémy, Professeur Certifié 1er échelon indice 830 des cadres de la catégorie A; hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville; titulaire du Doctorat de 3è Cycle délivré par l'Université de Bordeaux III, qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons est reclassé et nommé au 3è échelon de son grade, indice 1010 ACC = NEANT.

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Par le Deuxième Vice-Président  
du Comité Militaire du Parti,  
Premier Ministre, Chef du Gouver-  
nement, Ministre du Plan

BRAZZAVILLE, LE 4 Octobre 1977

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA,-

Le Ministre de l'Education  
Nationale

A. NDINGA,-

P. Le Ministre des Finances, en mission  
Ministre Délégué auprès du Premier  
Ministre, Chargé du Plan.

François BITA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Justice

A. MOUSSOU - POUATI,-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGT.DCGPCE....3
- DF.....3
- CF.....1
- DAAF/MEN.....2
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2

IK